

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 9 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| M BREUIL Lionel          | M BOURNAT Christian     |
| M GIRARD Jean-Baptiste   | Mme PLOT Karine         |
| Mme BEN SAAD Bérengère   | M MINGAT Cyrille        |
| M BERGAMI Gilles         | M DAUDUIT Cédric        |
| Mme MONTBRIZON Julie     | Mme MONTAGNIER Patricia |
| M PEYNON Daniel          | M MONEYRON Florent      |
| Mme FORESTIER Annick     | M NUNEZ Estéban         |
| Mme PEREIRA Elsa         | Mme REIS Martine        |
| M GLORIEUX Cyril         | M BERNARD Bruno         |
| Mme LEPIGEON Christelle  | M EDOUARD Jean-Charles  |
| Mme TERRIER Charlene     | M FRASIAK Bernard       |
| M BOUFFANGE Daniel       | M CARTERON Maurice      |
| M CHAUVEAU Jean-François | M PLASSE Pierre         |
| M CONSTANT Olivier       | Mme GONINET Laurence    |
| Mme NIGON Christine      |                         |

*Suppléants présents : M BLANC Patrice, M MORICONI Fabrice, M PUIGBERT Olivier*

Etaient représentés (procuration) :

- Mme ANGELY Emmanuelle donne pouvoir à M Lionel BREUIL
- Mme BERNARD Célia donne pouvoir à M. Christian BOURNAT
- M BONNEMOY Clément donne pouvoir à Mme BEN SAAD Bérengère
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à M. BOUFFANGE Daniel
- M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent donne pouvoir à M. DAUDUIT Cédric
- M DUPOUE Yannick donne pouvoir à Pierre PLASSE

Absents : M. BEAL Phillipe

**VOTE : En exercice : 36 Présents : 30 Représentés : 6 Votants : 36**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Objet :** convention culturelle les jeunes pousses 2026-2027

**CULTURE - JEUNE PUBLIC - CONVENTION SAISON  
CULTURELLE LES JEUNES POUSSSES 2026/2027**

\*\*\*\*\*

Sur les bases d'une coopération relative à la saison culturelle pour le jeune public, « Jeunes Pousses », les communautés de communes Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier, les villes de Courpière, Lezoux, Puy-Guillaume et Thiers, sont partenaires dans le cadre d'une convention 2026/2027.

Celle-ci comprend :

- La conception et la diffusion d'une communication dédiée au jeune public ;
- La diffusion d'un spectacle de lancement de saison, cette année le samedi 3 octobre 2026 à Thiers ;
- La tournée du spectacle « Moi aussi ! » par la compagnie *Un loup pour l'homme* en février 2027 ;
- La programmation d'une exposition itinérante par « La Jeanette », artiste retenue pour la saison 2026/27, accompagnée d'ateliers de pratique artistique ;

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne engage et porte l'ensemble des dépenses liées à la saison jeune public partagée. En contrepartie, les partenaires participent conjointement aux dépenses liées au projet, conformément au budget prévisionnel établi dans la convention.

Pour la communauté de communes Entre Dore et Allier, la participation financière s'élève à 3750€ (coût identique à 2025).

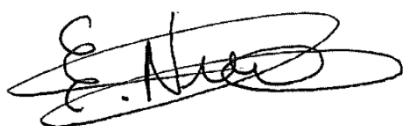
La CCEDA prendra aussi à sa charge les frais de restauration et les droits d'auteur correspondant à l'accueil du spectacle de la tournée sur son territoire, à prévoir au budget prévisionnel 2027 (pour un montant de 150€ maximum).

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire :

- D'allouer un montant 3750€ au projet « jeunes pousses » dans le cadre de la convention partenariale entre les six partenaires,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention partenariale

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026  
Signé par Estéban NUNEZ,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026  
Signé par Florent MONEYRON,  
Président

